

Conseil d'Administration de l'Agence de l'Outre-Mer pour la Mobilité

Délibération n°2 du 30 janvier 2025

Objet de la délibération :

Avenant à la convention relative à l'aide à la formation professionnelle en mobilité nationale et internationale des publics demandeurs d'emploi de Saint-Martin délibérée le 16 mai 2024

- Vu le code des transports, et notamment ses articles R1803-17 et suivants

Le Conseil d'administration de LADOM, réuni le 30 janvier 2025, le quorum ayant été atteint,

DÉCIDE :

D'autoriser le Directeur général de LADOM à signer l'avenant à la convention avec la collectivité de Saint-Martin 2025-2027 relative à la mise en œuvre du Passeport pour la Mobilité de la Formation Professionnelle en faveur des résidents de saint-martin, ainsi que ses actes modificatifs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou suppléés avec 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, aucun des membres votant ne s'étant estimé être en conflit d'intérêt lors de la séance.

Elle deviendra exécutoire dans les conditions fixées à l'article R1803-26 du code des transports.

Le Directeur général veille à sa mise en œuvre conformément à l'article R1803-27 du même code.

VOTE

Abstentions : 0

Voix contre : 0

Voix pour : 14

Adoptée à l'unanimité des présents

La Direction Générale des Outre-Mer

Madame Karine DELAMARCHE



Le Président du Conseil d'Administration

Monsieur Maël DISA

